

Décisions

adoptées par l'Assemblée générale
à sa trente et unième session extraordinaire

10 juillet-14 décembre 2020

Assemblée générale
Documents officiels • Trente et unième session extraordinaire
Supplément n° 1 (A/S 31/3)



Nations Unies • New York, 2020

NOTE

Les résolutions et décisions de l'Assemblée générale sont identifiées comme suit :

Sessions ordinaires

Jusqu'à la trentième session ordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi d'un nombre en chiffres romains entre parenthèses indiquant la session [par exemple : résolution 3363 (XXX)]. Lorsque plusieurs résolutions avaient été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles était identifiée par une lettre majuscule placée entre les deux éléments [par exemple : résolution 3367 A (XXX), résolutions 3411 A et B (XXX), résolutions 3419 A à D (XXX)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la trente et unième session, dans le cadre du nouveau système adopté pour les cotes des documents de l'Assemblée générale, les résolutions et décisions sont identifiées par un nombre en chiffres arabes, indiquant la session, suivi d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution 31/1, décision 31/301). Lorsque plusieurs résolutions ou décisions ont été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles est identifiée par une lettre majuscule placée après les deux éléments (par exemple : résolution 31/16 A, résolutions 31/6 A et B, décisions 31/406 A à E).

Sessions extraordinaires

Jusqu'à la septième session extraordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, de l'initiale « S » (de l'anglais « Special ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 3362 (S-VII)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la huitième session extraordinaire, les résolutions et décisions sont identifiées par l'initiale « S » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution S-8/1, décision S-8/11).

Sessions extraordinaires d'urgence

Jusqu'à la cinquième session extraordinaire d'urgence, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, des initiales « ES » (de l'anglais « Emergency Special ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 2252 (ES-V)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la sixième session extraordinaire d'urgence, les résolutions et décisions sont identifiées par les initiales « ES » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution ES-6/1, décision ES-6/11).

Dans chacune des séries décrites ci-dessus, la numérotation suit l'ordre d'adoption.

*

* *

Outre le texte des décisions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa trente et unième session extraordinaire, le présent volume contient un répertoire des décisions.

Sommaire

<i>Section</i>	<i>Page</i>
I. Ordre du jour	5
II. Décisions	9
A. Élections et nominations.....	10
B. Autres décisions.....	11

Annexe

Répertoire des décisions	13
--------------------------------	----

I. Ordre du jour¹

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation à laquelle appartient le Président de la soixante-quatorzième session ordinaire de l'Assemblée générale.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la session extraordinaire de l'Assemblée générale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs ;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection à la présidence et élection des autres membres du Bureau.
5. Adoption de l'ordre du jour.
6. Organisation de la session.
7. Débat général.

¹ Voir également sect. II.B, décision S-31/6.

II. Décisions

Sommaire

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
A. Élections et nominations		
S-31/2.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	10
S-31/3.	Élection à la présidence de l'Assemblée générale.....	10
S-31/4.	Élection à la vice-présidence de l'Assemblée générale	10
S-31/5.	Élection à la présidence des grandes commissions de l'Assemblée générale.....	10
S-31/8.	Présidence et autres membres du bureau de la trente et unième session extraordinaire.....	10
B. Autres décisions		
S-31/1.	États Membres ayant pris du retard dans le paiement de leurs contributions aux termes de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies	
	Décision A.....	11
	Décision B.....	11
S-31/6.	Adoption de l'ordre du jour.....	11
S-31/7.	Des décisions adoptées selon la procédure d'approbation tacite conformément à la décision 74/544 intitulée « Procédure de prise de décisions applicable à l'Assemblée générale pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ».....	11
S-31/9.	Suite du débat général du 4 décembre 2020.....	11
S-31/10.	Déclaration du Président du Conseil de sécurité	11
S-31/11	Suite du débat général à une date à annoncer ultérieurement.....	12
S-31/12	Pouvoirs des représentants à la trentième et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale .	12

II. Décisions

A. Élections et nominations

S-31/2. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le 15 juillet 2020, agissant selon les dispositions des décisions 74/544 du 27 mars 2020, 74/555 du 15 mai 2020 et 74/558 du 18 juin 2020, l'Assemblée générale a décidé, conformément à l'article 28 de son Règlement intérieur, que les membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour sa soixante-quatorzième session ordinaire, à savoir la BARBADE, le BOTSWANA, la CHINE, les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, MAURICE, le NÉPAL, SAINT-MARIN et l'URUGUAY, seraient également ceux de la Commission à sa trente et unième session extraordinaire.

S-31/3. Élection à la présidence de l'Assemblée générale

Le 15 juillet 2020, conformément à ses décisions 74/544 du 27 mars 2020, 74/555 du 15 mai 2020 et 74/558 du 18 juin 2020, l'Assemblée générale a décidé d'élire Son Excellence Monsieur Tijjani Muhammad Bande du Nigéria à la présidence de sa trente et unième session extraordinaire.

S-31/4. Élection à la vice-présidence de l'Assemblée générale

Le 21 juillet 2020, conformément à ses décisions 74/544 du 27 mars 2020, 74/555 du 15 mai 2020 et 74/558 du 18 juin 2020, l'Assemblée générale a décidé que les personnes assurant la vice-présidence à sa soixante-quatorzième session ordinaire le feraient également à sa trente et unième session extraordinaire.

S-31/5. Élection à la présidence des grandes commissions de l'Assemblée générale

Le 21 juillet 2020, conformément à ses décisions 74/544 du 27 mars 2020, 74/555 du 15 mai 2020 et 74/558 du 18 juin 2020, l'Assemblée générale a décidé que les personnes assurant les présidences des grandes commissions à sa soixante-quatorzième session ordinaire le feraient également à sa trente et unième session extraordinaire.

S-31/8. Présidence et autres membres du bureau de la trente et unième session extraordinaire

À sa 1^{re} séance plénière, le 14 septembre 2020, sur la proposition de l'Azerbaïdjan² et à l'issue d'un vote enregistré de 153 voix contre zéro, avec 3 abstentions³, l'Assemblée générale, rappelant ses décisions S-31/2 et S-31/3 du 15 juillet 2020 et ses décisions S-31/4 et S-31/5 du 21 juillet 2020,

a) a décidé que, à compter de l'ouverture de sa soixante-quinzième session ordinaire le 15 septembre 2020, les personnes assurant sa présidence et sa vice-présidence et les présidences des grandes commissions à sa soixante-quinzième session ordinaire le feraient également à sa trente et unième session extraordinaire ;

b) a décidé également que, à compter de la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour sa soixante-quinzième session ordinaire, ceux-ci seraient également les membres de la Commission pour sa trente et unième session extraordinaire.

² A/S-31/L.1.

³ Voir A/S-31/PV.1.

II. Décisions

B. Autres décisions

S-31/1. États Membres ayant pris du retard dans le paiement de leurs contributions aux termes de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies

A

Le 15 juillet 2020, conformément à ses décisions 74/544 du 27 mars 2020, 74/555 du 15 mai 2020 et 74/558 du 18 juin 2020, l'Assemblée générale a pris note des informations figurant dans le document A/S-31/2 concernant l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

B

À sa 2^e séance plénière, le 3 décembre 2020, l'Assemblée générale a pris note des informations figurant dans le document A/S-31/2/Add.1 concernant l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

S-31/6. Adoption de l'ordre du jour

Le 21 juillet 2020, conformément aux décisions 74/544 du 27 mars 2020, 74/555 du 15 mai 2020 et 74/558 du 18 juin 2020, l'Assemblée générale a décidé d'adopter l'ordre du jour de sa trente et unième session extraordinaire tel qu'il figure dans le document A/S-31/1.

S-31/7. Décisions adoptées selon la procédure d'approbation tacite conformément à la décision 74/544 intitulée « Procédure de prise de décisions applicable à l'Assemblée générale pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) »

À sa 1^{re} séance plénière, le 14 septembre 2020, agissant conformément à sa décision 74/544 du 27 mars 2020, l'Assemblée générale a pris note des décisions suivantes :

<i>Décision</i>	<i>Date</i>	<i>Titre</i>
S-31/1 A	15 juillet 2020	États Membres ayant pris du retard dans le paiement de leurs contributions aux termes de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies
S-31/2	15 juillet 2020	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
S-31/3	15 juillet 2020	Élection à la présidence de l'Assemblée générale
S-31/4	21 juillet 2020	« Élection à la vice-présidence de l'Assemblée générale
S-31/5	21 juillet 2020	Élection à la présidence des grandes commissions de l'Assemblée générale
S-31/6	21 juillet 2020	Adoption de l'ordre du jour

S-31/9. Suite du débat général du 4 décembre 2020

À sa 2^e séance plénière, le 3 décembre 2020, l'Assemblée générale a décidé de poursuivre le débat général le 4 décembre 2020 à 18 heures dans la salle de l'Assemblée générale, immédiatement après la conclusion du dialogue interactif.

S-31/10. Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À sa 2^e séance plénière, le 3 décembre 2020, l'Assemblée générale a décidé que le Président du Conseil de sécurité ferait une déclaration à la séance de clôture.

II. Décisions

S-31/11. Suite du débat général à une date à annoncer ultérieurement

À sa 2^e séance plénière, le 4 décembre 2020, l'Assemblée générale a décidé de poursuivre le débat général à une date qui serait annoncée ultérieurement.

S-31/12. Pouvoirs des représentants à la trentième et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale

À sa 2^e séance plénière, le 4 décembre 2020, l'Assemblée générale a décidé, à titre exceptionnel et sans créer de précédent, d'accepter les pouvoirs approuvés pour sa soixante-quinzième session ordinaire aux fins de la trente et unième session extraordinaire.

Annexe

Répertoire des décisions

Le présent répertoire comprend les décisions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa trente et unième session extraordinaire.

Décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
A. Élections et nominations				
S-31/2.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	3 a)	15 juillet 2020	
S-31/3.	Élection à la présidence de l'Assemblée générale	4	15 juillet 2020	
S-31/4.	Élection à la vice-présidence de l'Assemblée générale	4	21 juillet 2020	
S-31/5.	Élection à la présidence des grandes commissions de l'Assemblée générale	4	21 juillet 2020	
S-31/8.	Présidence et autres membres du bureau de la trente et unième session extraordinaire	6	14 septembre 2020	
B. Autres décisions				
S-31/1.	États Membres ayant pris du retard dans le paiement de leurs contributions aux termes de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies			
	Décision A		15 juillet 2020	
	Décision B		3 décembre 2020	
S-31/6.	Adoption de l'ordre du jour	5	21 juillet 2020	
S-31/7.	Prenant note des décisions adoptées selon la procédure d'approbation tacite conformément à la décision 74/544 intitulée « Procédure de prise de décisions applicable à l'Assemblée générale pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) »	6	14 septembre 2020	
S-31/9.	Suite du débat général du 4 décembre 2020	6	3 décembre 2020	
S-31/10.	Déclaration du Président du Conseil de sécurité	6	3 décembre 2020	
S-31/11.	Suite du débat général à une date à annoncer ultérieurement	6	4 décembre 2020	
S-31/12.	Pouvoirs des représentants à la trentième et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale	3 b)	4 décembre 2020	